Près d'un accident mortel sur cinq est dû à la vitesse.

La vitesse provoque et aggrave les accidents. Elle les provoque car elle réduit les possibilités de manœuvrer à temps. Elle les aggrave puisque plus on roule vite plus le choc est violent et plus les conséquences sont dramatiques.

LES SANCTIONS

PRINCIPAUX DÉLITS ET INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE	AMENDE	RETRAIT DE POINTS	SUSPENSION DU PERMIS *(1)*	IMMOBILISATION / CONFISCATION DU VÉHICULE *(2)*	PRISON *(1)*
Non-respect des distances de sécurité entre 2 véhicules	135 € *(3)*	3 points	3 ans	–	–
Dépassement inférieur à 20 km/h de la vitesse max. autorisée hors agglomération	68 € *(4)*	1 point	–	–	–
Dépassement inférieur à 20 km/h de la vitesse max. autorisée en agglomération (lorsque la vitesse est limitée à 50 km/h ou moins)	135 € *(3)*	1 point	–	–	–
Dépassement de 20 à moins de 30 km/h de la vitesse max. autorisée	135 € *(3)*	2 points	–	–	–
Dépassement de 30 à moins de 40 km/h	135 € *(3)*	3 points	3 ans	–	–
Dépassement de 40 à moins de 50 km/h	135 € *(3)*	4 points	3 ans	–	–
Dépassement égal ou sup. à 50 km/h	1 500 €	6 points	3 ans	Confiscation	–
Récidive de dépassement égal ou sup. à 50 km/h	3 750 €	6 points	10 ans	Immobilisation /confiscation	3 mois
Blessures involontaires entraînant une incapacité totale de travail de 3 mois au moins	75 000 €	6 points	–	Immobilisation /confiscation	5 ans

(1) Il s'agit d'un maximum. Le juge reste libre de prononcer la sanction qui lui paraît la plus appropriée.
(2) Non cumulable avec une peine de prison ou une amende.
(3) Amende minorée à 90 € si payée immédiatement.
(4) Amende minorée à 45 € si payée immédiatement.

En savoir plus ?

www.securite-routiere.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Délégation à la sécurité et à la circulation routières
Place des Degrés – Tour Pascal B – 92055 LA DÉFENSE CEDEX

Les informations figurant dans ce document sont données à titre indicatif.
Délégation à la Sécurité et à la Circulation routières - LOWE STRATEUS - RCS PARIS B 562 111 732 - SEPTEMBRE 2010

LA VITESSE

CONNAISSEZ-VOUS SES EFFETS ET SES RISQUES ?

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

LES LIMITATIONS DE VITESSE

La vitesse est limitée sur l'ensemble du réseau routier.
Cette réglementation s'applique à tous les conducteurs et à tous les véhicules.

Voitures et deux-roues de plus de 50 cm³

	CONDITIONS NORMALES DE CIRCULATION	PAR TEMPS DE PLUIE OU AUTRES PRÉCIPITATIONS	VISIBILITÉ INFÉRIEURE À 50 M
Autoroute	130	110	50
Autoroute urbaine et route à deux chaussées séparées par un terre-plein central	110	100	50
Autres routes (N 89 BORDEAUX USSEL)	90	80	50
Agglomération (COURPIÈRE)	50	50	50

Jeunes conducteurs

Pendant les trois premières années qui suivent l'obtention du permis probatoire, le nouveau conducteur ne doit pas dépasser 110 km/h sur autoroute, 100 km/h sur route à chaussées séparées et 80 km/h sur route. Cette durée est ramenée à deux ans pour ceux qui ont pratiqué l'apprentissage anticipé de la conduite.

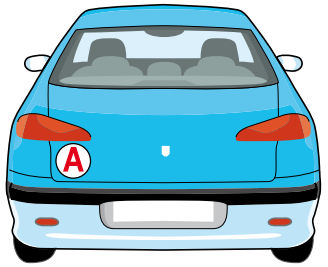

LES RÈGLES ESSENTIELLES DE SÉCURITÉ

– Consultez fréquemment l'indicateur de vitesse. C'est un outil fiable.

– Adaptez votre vitesse aux circonstances : lieux traversés, conditions de circulation et climatiques, état de la chaussée, chargement du véhicule, état des pneus…

– La distance d'arrêt augmente avec la vitesse. Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépend, bien entendu de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.

– Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité. Sur la route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence. 1 trait = danger, 2 traits = sécurité.

– Redoublez de vigilance la nuit. Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. Dès 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.

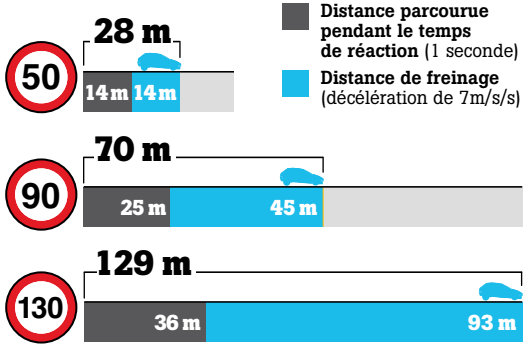

AU MOINS 760 VIES AURAIENT PU ÊTRE SAUVÉES EN 2009 SI TOUS LES CONDUCTEURS AVAIENT RESPECTÉ LES LIMITATIONS DE VITESSE.

CONDUIRE MOINS VITE, C'EST MOINS CHER. 10 KM/H EN MOINS SUR 500 KM PERMET D'ÉCONOMISER 3 À 5 L DE CARBURANT.

LES EFFETS DE LA VITESSE SUR LE CONDUCTEUR

Les limitations de vitesse ont été fixées à partir de l'observation des limites de l'individu et des lois physiques. Au-delà de ces limites, la sécurité des usagers de la route est mise en danger.

– Plus la vitesse augmente, plus le champ visuel est réduit. À grande vitesse, il se limite à une vision centrale de la route.

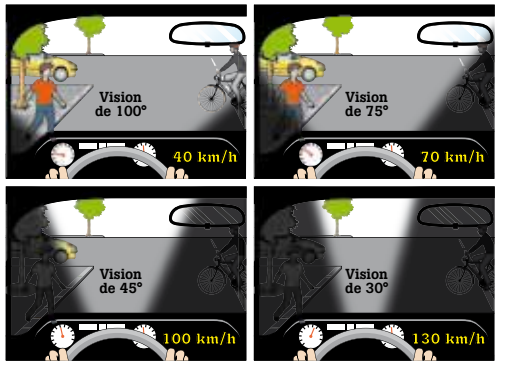

– Rouler vite fatigue, obligeant le conducteur à traiter un grand nombre d'informations dans un minimum de temps et à adapter en permanence sa vision. La vitesse induit un stress qui entraîne fatigue et perte de vigilance, deux facteurs importants d'accidents.

– En cas d'accident, le choc est plus violent, et les conséquences plus graves. Tout choc frontal au-dessus de 80 km/h entraîne quasi inévitablement la mort ou des séquelles irréversibles pour tout passager, même ceinturé.

L'ABS (ANTI-BLOCAGE SYSTEM) NE RÉDUIT PAS LA DISTANCE DE FREINAGE. IL PERMET UNIQUEMENT D'ÉVITER LE BLOCAGE DES ROUES ET, AINSI, LA PERTE DE CONTRÔLE DU VÉHICULE.

UN CONDUCTEUR QUI ROULE SUR AUTOROUTE PENDANT UNE HEURE À 150 KM/H, AU LIEU DES 130 KM/H AUTORISÉS, GAGNE ENVIRON 6 MINUTES SUR 100 KM. CE GAIN VAUT-IL LA PEINE DE PRENDRE DES RISQUES ?